

# 

CONSULTATION sur

LA RECONNAISSANCE, LE CLASSEMENT ET

L'EVALUATION DES PARCELLES COMPRISES

DANS LE PÉRIMETRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

du 30 Août au 30 Septembre 2016 à la Mairie de CHATEAUVIEUX

# Mémoire explicatif du CLASSEMENT DES SOLS

Document établi par : Selarl ONILLON-DURET Géomètres Experts Fonciers BP75, 12 allée Joseph TOUCHAIS 49700 DOUE LA FONTAINE

#### I. Pourquoi un Classement des Sols ?

Le Conseil Départemental de LOIR ET CHER a ordonné par délibération du 5 JUIN 2015, une opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier basée sur la valeur de productivité des sols sur le territoire de la commune de CHATEAUVIEUX avec extensions sur les communes de SEIGY, SAINT AIGNAN SUR CHER, FAVEROLLES-EN-BERRY, LYE et VILLENTROIS et en a fixé le périmètre pour une surface de 1900 hectares environ.

L'article L.123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime dispose que : « chaque propriétaire doit recevoir, par la nouvelle distribution, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés,...»

Cette équivalence ne peut être établie que par une estimation comparative des immeubles situés dans le périmètre. Le but de l'estimation est l'établissement de l'équivalence de valeur de productivité réelle entre les parcelles pour permettre les futurs échanges.

La valeur vénale et le classement figurant à la matrice cadastrale ne peuvent être retenus. En effet, ce classement cadastral repose sur la valeur locative des terres. Or, si pour cette valeur locative il est tenu compte de la valeur de productivité, d'autres considérations sont retenues telles que l'éloignement du centre d'exploitation et la position vis-à-vis des chemins d'accès.

Un seul classement doit être établi sur le périmètre.

Ce classement n'est valable que pour ce périmètre à la date de l'ouverture des opérations d'aménagement foncier.

#### II. Méthodologie

La commission communale et la sous-commission ont réalisé le classement et l'estimation des parcelles soumises aux opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier au cours du premier semestre de l'année 2016.

Les sols doivent être classés selon **leur vocation naturelle ou réglementaire** à produire.

 La commission a d'abord choisi les NATURES DE CULTURE dans sa séance du 11 janvier 2016.

Compte tenu de la spécificité des terrains englobés dans le périmètre, **trois natures de cultures** ont été retenues :

La nature Terre (T), la nature Terre d'Appellation Vigne(TAV) et la nature Bois (B)

2. **Plusieurs parcelles témoins** ont été choisies par classe et par valeur en points dans les natures de culture **TERRE**, **TERRE** d'APPELLATION VIGNE et BOIS.

Le choix de ces parcelles a été réalisé par la commission communale et la souscommission avec l'appui du géomètre aménageur et du Conseil Départemental de LOIR ET CHER.

Des sondages à la tarière ont été pratiqués sur le terrain pour chacune des parcelles témoins, permettant ainsi à chaque membre de la sous-commission de visualiser l'aspect de chacune des classes en vue du futur classement par secteur. Ces sondages ont été réalisés les 27, 29 janvier et 3 février 2016.

## III. Détails des Valeurs de productivité par Nature de culture :

La nature TERRE correspond aux terres labourables.

10 classes ont été constituées en fonction de la productivité des fonds.

Pour chaque classe et par unité de surface, un nombre de points correspondant à la productivité réelle des fonds a été attribué.

Pour les meilleures terres, la commission a attribué la valeur 10000 points à la 1ère classe. La commission s'est par ailleurs enquise de fixer la valeur d'équivalence pour chacune des classes suivantes en fonction des 30 sondages réalisés sur le terrain et répertoriés sur le tableau des parcelles-étalons.

Les parcelles en friche ont fait l'objet d'un déclassement d'1 ou 2 classes en fonction de leur état.

Un déclassement d'1 classe d'environ 15 mètres de large a été effectué le long des boisements.

Les peupleraies ont été classées en fonction de la qualité du sol.

La classe de Terre 11 correspond aux chemins et voies empierrées ou goudronnées

## Valeurs en points/hectare de la Nature de culture TERRE -

T1 = 10000

T2= 9500

T3= 9000

T4 = 8500

T5= 8000

T6= 7500

T7 = 7000

T8= 6500

T9 = 6000

T10= 5500

T11= 1000

L'équivalence des superficies entre les différentes classes de nature TERRE ressort sur les tableaux annexés à la fin du mémoire.

La nature **TERRE d'APPELLATION VIGNE** correspond aux parcelles situées en zone viticole AOC TOURAINE et sa définition s'appuie sur le classement VITICOLE effectué par l'INAO.

7 classes ont été constituées en fonction de la productivité viticole des sols.

Pour les meilleurs sols, la commission a attribué la valeur de 10000 points à la  $\mathbf{1}^{\text{ère}}$  classe.

La commission s'est par ailleurs enquise de fixer la valeur d'équivalence pour chacune des classes suivantes en fonction des 20 sondages réalisés sur le terrain et répertoriés sur le tableau des parcelles-étalons.

#### Précisions:

C'est bien le sol viticole qui fait l'objet du Classement.

La vigne plantée fait l'objet d'une évaluation par l'intermédiaire d'une fiche-vigne transmise aux propriétaires lors de la consultation sur le classement.

Un déclassement d'1 classe d'environ 15 mètres de large a été effectué le long des boisements.

Les parcelles en friche ont fait l'objet d'un déclassement d'1 ou 2 classes en fonction de leurs états.

Les parcelles boisées ou en friches-taillis ont été répertoriées en dernière classe TAV 7

## Valeurs en points/hectare de la Nature de culture TERRE d'APPELLATION VIGNE

TAV1= 10000

TAV2= 9500

TAV3= 9000

TAV4= 8500

TAV5= 8000

TAV6= 7500

TAV7= 4000

L'équivalence des superficies entre les différentes classes Terre d'Appellation VIGNE ressort sur les tableaux annexés à la fin du mémoire.

#### La nature BOIS

2 classes ont été retenues en fonction de la qualité et de la situation des boisements. La 1<sup>ère</sup> classe comprend les bois, taillis et futaies anciens.

La 2ème classe comprend les boisements liés à d'anciennes friches ou de zones humides. 2 parcelles étalons ont été choisies sur le terrain.

## Valeurs en points/hectare de la Nature de culture BOIS

B1= 5000 B2= 4000

**Le classement sur le terrain**, toujours avec le principe du sondage à la tarière, s'est effectué en 17 journées réparties entre le 1<sup>er</sup> Mars et le 15 Avril 2016.

Les membres de la commission communale, de la sous-commission et les exploitants des secteurs concernés se sont déplacés sur les parcelles à aménager pour les classer en comparaison aux parcelles témoins retenues en Janvier 2016.

Les exploitants ont été conviés par courrier à ces journées de visite sur les lieux, et ils ont été invités à prévenir leurs propriétaires de la tenue de ces opérations.

Leur présence ainsi que celle des membres de la Commission et de la sous-commission a permis d'établir un classement homogène et objectif.

Des sondages ont été réalisés sur l'ensemble des îlots de culture et/ou de propriété inclus dans le périmètre d'aménagement foncier.

**Le plan de classement** a été dressé par attribution d'une couleur et/ou d'une symbolique par classe.

Chaque classe représente des sols offrant les mêmes qualités de productivité réelle dans chaque nature de culture.

La sous-commission s'est réunie le 25 Mai 2016 afin d'examiner le travail effectué lors de ses journées de terrain.

Une présentation des plans cadastraux avec le report des classes-couleurs pour chaque parcelle, du bulletin individuel de propriété, de la fiche VIGNE et de différentes statistiques sur le classement a permis de valider officieusement ce travail de base de l'Aménagement Foncier.

## IV. Tolérances entre natures de cultures:

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 12 MAI 2009 et conformément à l'article L 123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime:

 De fixer la tolérance entre la valeur de productivité réelle des APPORTS et des ATTRIBUTIONS d'un propriétaire par nature de culture à 20%,

 De fixer à 50 ares la surface en dessous de laquelle les apports d'un propriétaire dans la nature de culture TERRE APPELLATION VIGNE pourront être compensés dans une nature de culture différente.

 De fixer à 80 ares la surface en dessous de laquelle les apports d'un propriétaire dans les natures de culture TERRE et BOIS pourront être compensés dans une nature de culture différente.

Il est rappelé que tout propriétaire de parcelles classées en nature de culture TERRE APPELLATION VIGNE a la faculté de demander à conserver une superficie équivalente à ses apports dans cette zone. La demande est à formuler avant la clôture de la consultation sur le classement, soit sur le registre de réclamations, soit par lettre recommandée.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a proposé de mettre à la consultation du public le projet de classement ainsi établi lors de sa séance du 27 JUIN 2016

La consultation sur le classement aura lieu du 30 Août au 30 Septembre 2016 à la mairie de CHATEAUVIEUX.

Le Géomètre Aménageur, Monsieur Benoît ONILLON

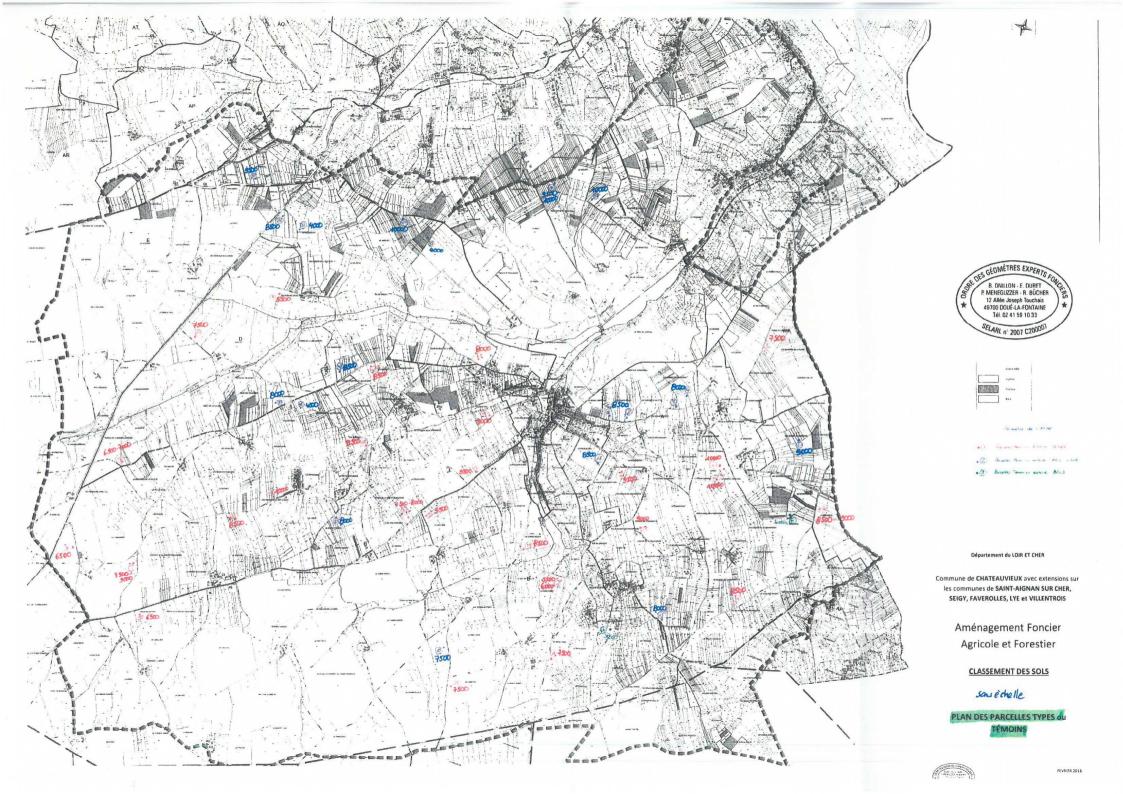
le Président de la CCAF, Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU

Documents annexés :

- Carte et tableau des parcelles témoins et de leurs valeurs

- Document équivalence entre valeurs de classement

- Document correspondance classe/couleur



# CLASSEMENT des PARCELLES TÉMOINS - Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de CHATEAUVIEUX avec extension sur les communes de SEIGY et SAINT-AIGNAN (Loir et Cher) et FAVEROLLES-EN-BERRY, LYE et VIL (Indre)

	Valeur			avec extension	sur les communes d	IE SEIGT	t SAINT-AIGNAN (Loir et Cher) et FAVEROLLES-EN-BERRY, LYE et VIL (Indre)				
Nature - Classe	en points	Commune	Référence cadastrale	Lieudit	Exploitant	N° de sondage	Description de la terre				
VATURE DE CULTURE : TERRE											
Terre	5500	Chateauvieux	D 58p	La Reinerie	Mr PINARD Christian	30	Terre grise et hydromorphe dès le départ, non cultivée, blocage de l'eau, froide et hydromorphe				
Terre	5500- 6000	Chateauvieux	B 519p	La Noue Robin	Mr PINARD	16	Terre grise, très mélangée, humide, cailloux et argile mélangée, terre froide et humide, peu de portance				
Terre	6500	Chateauvieux	C 1140p	La Thibaudière	Mr PINARD Claude	28	Terre grise avec argile forte délavée à partir de 0.20-0.25 cm, orientation nord, terre froide, jachère ou blé, tournesol				
Terre	6500	Chateauvieux	В 886р	Taille du Cartier	Mr LUCAS Joël	26	Terre brune grisâtre sur 0.20 - 0.25 cm puis argile blanche, mouillée l'hiver, sèche l'été, terre froide, culture de maïs				
Terre	6500- 7000	Chateauvieux	D 754p	La Davière	Mr QUANTIN	38	Terre limon, sable sur 0.25 -0.30 cm puis mélange argile, sable délitée, couleur grise, parcelle humide, pas facile à faire, hétérogène, terre froide				
Terre	7500	Chateauvieux	WA 36p	Fosse de la Putine	Mr BOURGANELLE	5	Terre mélangée sur 0.30 cm, blocage eau, trace d'hydromorphie, argile ,pas de culture de printemps, craint les années humides				
Terre	7500	Chateauvieux	В 455р	Le Gros Chêne	Mr PINARD Lionel	18	Terre brune épaisse sur 0.30 cm, puis argile assez forte mélangée, culture de printemps (mois de mai) légèrement humide				
Terre	7500	Chateauvieux	В 817р	Le Chapitre	Mr PINARD Lionel	20	Terre brune oxydée à partir de 0.30 cm puis argile blanche et traces d'oxydation, terre froide, limon				
Terre	7500	Chateauvieux	D 28p	Tavenay	Mr BARRAS	29	Terre brune sur 0.25-0.30 cm puis argile mélangée assez filtrante, terre froide et battante, pas de céréales de printemps				
Terre	7500- 8000	Chateauvieux	C 537p	Les Sablonnières	Mr MARTEAU	24	Terre pas facile à travailler, argile à partir de 0.40 cm, pas toutes les cultures				
Terre	8000	Chateauvieux	D 516p	Le Bout de la Rue	Mr MARTEAU	43	Terre brune limoneuse sur 0.30 cm avec argile jaune et blanche, terre froide, "gravouille", usant, assez bon potentiel				
Terre	8500	Chateauvieux	C 131	Les Sabords	Mr MARTEAU	46	Terre brune très argileuse sur marne à 0.40 cm, terre froide, 30% argile				
Terre	8500	Chateauvieux	C 1036p	La Croissée	Mr LUCAS	44	Terre brune sur 0.30-0.35 cm puis argile bien équilibrée, terre saine et de bonne production, prairie				
Terre	8500	Chateauvieux	A 1271p	Le Meslier de la Richardière	Mr CLÉMENT	14	Terre brune sur 0.30-0.40 cm puis agile délitée, parcelle un peu humide, quelques traces d'hydromorphie, assez bon potentiel				
Terre	8500	Chateauvieux	В 1130р	Le Grand Moulin	Mr SENEAU	17	Terre brune sur 0.30-0.35 cm avec argile puis argiles blanches mélangée, pas facile à faire, un peu humide				
Terre	8500	Chateauvieux	C 289p	Les Argiles	Mr QUANTIN	42	Terre brune avec argile à 0.35 -0.40 cm, limon, un peu humide et frais, (toutes cultures les bonnes années)				
Terre	8500	Chateauvieux	WB 81p	La Gibaudière	Gaec de VILLEQUENOY	7	0.30 cm de terre brune, puis argile blanche délitée à suivre, terre saine, terre froide				
Terre	8500 -9000	Chateauvieux	C 1132p	La Thibaudière	Mr PINARD Claude	27	Terre brune sur 0.60 cm, un peu fraîche, drainée, limoneuse, à tendance à manquer un peu d'argile, toutes cultures				
Terre	9000	Chateauvieux	С 447р	Les Galoppières	Mr MARTEAU	47	terre brune équilibrée sur 0.35 cm-0.40 cm puis argile rouge, orientation Nord, légère pente, sol sain				
Terre	9500	Chateauvieux	A 472p	Les Falaises de la Grisonnière	Mme BOISSIER	11	Terre homogène brune sur 0.60 cm puis légère décoloration, argile bien présente, toute culture, terre plus forte				
Terre	9000- 9500	Chateauvieux	A 582p	Le Fond de l'Herminière	Mr SENEAU	13	Terre homogène brune sur 0.60 cm puis argile, pente, terre saine, orientation Sud				
Terre	9500	Chateauvieux	C 489p	Les Galoppières	Mr OUZILLEAU J-C	21	Toutes cultures, terre profonde jusqu'à 0.70 cm, terre chaude et saine, terrain limoneux, bon ressuyage				
Terre	9500	Chateauvieux	B 628p	La Viellière	Mr PINARD Alain	22	Terre brune limoneuse et bien équilibrée sur 0.70 cm plus argile équilibrée, bonne structure, terre saine				
Terre	10000	Chateauvieux	A 855p	La Fosse Corni <b>ll</b> e	Mr CHARBONNIER	9	Terre homogène sur 0.80 cm à 1 m. Bel équilibre limon - argile, toute culture				
Terre	10000	Chateauvieux	A 1607p	Pièce de la Fosse Cornille	Mr CHARBONNIER	10	Terre homogène sur 0.80 cm à 1 m. Argile plus présente, terre saine, toute culture				
Terre	10000	Chateauvieux	C 953p	Les Terres de la Riffaudière	Mr OUZILLEAU	45	Terre brune profonde sur 0.80 cm puis argile souple, très bonne, saine et bien équilibrée				
				l es parcelles e	en friche seront décla	ssées de	une ou deux classes par rapport au classement du sol en fonction de leur état.				

Les parcelles en friche seront déclassées de une ou deux classes par rapport au classement du sol en fonction de leur état. Un déclassement de 15 m sera effectué le long des boisements et des haies hautes : moins une classe côté sud et moins deux classes côté nord Les peupleraies seront classées en fonction de la qualité du sol avec évaluation de la plantation en cas d'échange

Nature - Classe	Valeur en points	Commune	Référence cadastrale	Lieudit	Exploitant	N° de sondage	Description de la terre					
NATURE D	NATURE DE CULTURE : BOIS											
bois	4000	Chateauvieux	WB 99p	Le Chêne Vert		8	Bois lié à une ancienne friche ou bois-taillis de zone humide					
bois	5000	Chateauvieux	В 206р	Les Prés de la Ravaudière		48	Bois-taillis ancien/futaies					
NATURE D	ATURE DE CULTURE : AOC Terre à Vigne											
AOC	4000	Chateauvieux	C 24p	La Gennetière	Bois	40	friche, bois, avec des arbres de 25 ans					
AOC	4000	Chateauvieux	D 386p	Le Jacquet	non cultivé	35	Friche avec ronces et jeunes pousses d'arbres et état resté tel quel avec souches, ceps, fil de fer					
AOC	4000	Chateauvieux	D 259p	La Pouarderie	non cultivé	31	vigne abandonnée avec chênes, bois, coin gelif					
AOC	7500	Chateauvieux	В 1279р	Les Champs Luce	Mr SENEAU	19	orientée nord, un peu gelif, terre très profonde et sablonneuse avec argile à 0.60 cm, terre très productive					
AOC	8000	Chateauvieux	C 685p	Le Grand Prunier	Mr PINARD Alain	25	Terrain profond, pas gelif, orientation sud avec cailloux et argile mélangée					
AOC	8000	Chateauvieux	A 1224p	Les Terres Noires	Mr CHARBONNIER	15	terre sur 0.25 - 0.30 cm et argile très forte, blocage de l'eau (orientation nord)					
AOC	8000	Chateauvieux	D 197p	Clos de la Gennetière	Mr MARTEAU	39	terrain humide, sable et limon puis argile, orientée nord, parcelle moyennement intéressante pour la vigne					
AOC	8000	Chateauvieux	A 72p	Les Cosses de la Cossaie	Mr GOISLARD	3	Terre limoneuse sur 0.50 cm puis mélange argile-limon, terrain souple, orienté sud					
AOC	8000	Chateauvieux	A 78p	Les Cosses de la Cossaie	Mr GOISLARD	4	terre brune sur 0.30 cm, blocage eau sur argile, terre à vigne, humide et argileuse					
AOC	8500	Chateauvieux	A 7p	Les Champs Rouet	Mr CHARBONNIER	1	Terre brune sur 0.35 cm puis craie très présente à partir de 0.40 cm, terre séchante, orientée sud, saine					
AOC	8500	Chateauvieux	A 20p	Les Champs Rouet	Mr CHARBONNIER	2	Terre brune bien équilibrée sur 0.50 cm, puis aspect jaunâtre, facile à faire, marne à partir de 0.50 cm, terrain filtrant					
AOC	8500	Chateauvieux	D 631p	La Joussinière	Mr BARRAS	41	sable souple et profond avec cailloux, bon terroir, exposée au sud					
AOC	8500	Chateauvieux	F 275p	Les Falaises de la Grisonnière	Mr SIMONET	12	0.30 cm de terre brune et argile très forte, exposition nord, un peu gelif					
AOC	8500	Chateauvieux	D 797p	Clos de la Pouarderie	Mr BARRAS	32	Mélange argile et cailloux dès le départ, bon terrain pour la vigne, gelif					
AOC	9000	Chateauvieux	WB 34p	Les Cosses du Marchais	Mr SENEAU	6	0.25 cm de terre brune, puis argile jaune mélangée, pente ouest, terrain sain, bon terroir					
AOC	9500	Seigy	E 719p	Le Prateau	Mr CHARBONNIER	33	Terre brune sur 0.20 cm puis argile et cailloux, peu gelif, bonne terre à vigne, orientation sud					
AOC	9500 - 10000	Chateauvieux	F 485p	Le Meslier	SCEA Roc de Chateauvieux	36	terre très souple avec argile dégradée à partir de 0.30 - 0.35 cm, très bon terroir, bien exposé au sud					
AOC	10000	Chateauvieux	F 552p	Les Bulles	Mr CHARDON	37	terre bien typée vigne (mélange sable, cailloux et argile), bien équilibrée, peu gelif					
AOC	10000	Chateauvieux	D 372p	Le Jacquet	Mr SIMONET	34	Terre brune mélangée limon cailloux et sable puis argile mélangée bon terroir, pas gelif					

Nous classons le sol de la parcelle Les parcelles plantées en vigne feront l'objet d'un descriptif par le biais d'une fiche vigne établie pour chacune d'elles Cette fiche vigne servira d'évaluation et de référence en cas d'échange

# Département de LOIR ET CHER Aménagement Foncier Agricole et Forestier de CHATEAUVIEUX

# ÉQUIVALENCE DES VALEURS DE CLASSEMENT

NATURE DE CULTURE : TERRE

	Points à		devient en										
	l'ha	1 ha en	T1	T2	Т3	T4	T5	T6	T7	T8	Т9	T10	T11
1ère catégorie	10000	T1		1,0526	1,1111	1,1765	1,2500	1,3333	1,4286	1,5385	1,6667	1,8182	10,0000
2ème catégorie	9500	T2	0,9500		1,0556	1,1176	1,1875	1,2667	1,3571	1,4615	1,5833	1,7273	9,5000
3ème catégorie	9000	Т3	0,9000	0,9474		1,0588	1,1250	1,2000	1,2857	1,3846	1,5000	1,6364	9,0000
4ème catégorie	8500	T4	0,8500	0,8947	0,9444		1,0625	1,1333	1,2143	1,3077	1,4167	1,5455	8,5000
5ème catégorie	8000	T5	0,8000	0,8421	0,8889	0,9412		1,0667	1,1429	1,2308	1,3333	1,4545	8,0000
6ème catégorie	7500	Т6	0,7500	0,7895	0,8333	0,8824	0,9375		1,0714	1,1538	1,2500	1,3636	7,5000
7ème catégorie	7000	T7	0,7000	0,7368	0,7778	0,8235	0,8750	0,9333		1,0769	1,1667	1,2727	7,0000
8ème catégorie	6500	T8	0,6500	0,6842	0,7222	0,7647	0,8125	0,8667	0,9286		1,0833	1,1818	6,5000
9ème catégorie	6000	Т9	0,6000	0,6316	0,6667	0,7059	0,7500	0,8000	0,8571	0,9231		1,0909	6,0000
10ème catégorie	5500	T10	0,5500	0,5789	0,6111	0,6471	0,6875	0,7333	0,7857	0,8462	0,9167		5,5000
11ème catégorie	1000	T11	0,1000	0,1053	0,1111	0,1176	0,1250	0,1333	0,1429	0,1538	0,1667	0,1818	

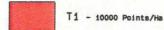
NATURE DE CULTURE : AOC Terre A VIGNE

	Points à		devient en									
	l'ha	1 ha en	TAV1	TAV2	TAV3	TAV4	TAV5	TAV6	TAV7			
1ère catégorie	10000	TAV1		1,0526	1,1111	1,1765	1,2500	1,33333	2,5000			
2ème catégorie	9500	TAV2	0,9500		1,0556	1,1176	1,1875	1,26667	2,3750			
3ème catégorie	9000	TAV3	0,9000	0,9474		1,0588	1,1250	1,2000	2,2500			
4ème catégorie	8500	TAV4	0,8500	0,8947	0,9444		1,0625	1,13333	2,1250			
5ème catégorie	8000	TAV5	0,8000	0,8421	0,8889	0,9412		1,06667	2,0000			
6ème catégorie	7500	TAV6	0,7500	0,7895	0,8333	0,8824	0,9375		1,8750			
7ème catégorie	4000	TAV7	0,4000	0,4211	0,4444	0,4706	0,5000	0,53333				

NATURE DE CULTURE : BOIS

1ère catégorie 5000 points à l'hectare 2ème catégorie 4000 points à l'hectare

#### LEGENDE



T2 - 9500 Points/Ha

T3 - 9000 Points/Ha

T4 - 8500 Points/Ha

T5 - 8000 Points/Ha

T6 - 7500 Points/Ha

T7 - 7000 Points/He

T8 - 6500 Points/Ha

T9 - 6000 Points/Ha

T10 - 5500 Points/Ha

T11 - 1000 Points/Ha

TV1 - 10000 Points/Ha

TV2 - 9500 Points/Ha

TV3 - 9000 Points/Ha

TV4 - 8500 Points/Ha

TV5 - 8000 Points/Ha

TV6 - 7500 Points/He

TV7 - 4000 Points/Ha

B1 - 5000 Points/Ha

B2 - 4000 Points/Ha